

Règlement du jeu « Ouverture Le Rheu »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, dans le cadre de l'ouverture de l'agence CIC Le Rheu, 2, Place Jaffre, un jeu intitulé « Grand Jeu ouverture Le Rheu » qui se déroulera du 5 septembre au 16 novembre 2013. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de la Banque CIC Ouest et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu compléteront un bulletin reçu dans leurs boîtes aux lettres – distribution sur la zone de chalandise de l'agence - ou à l'agence CIC Le Rheu- et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, dans l'agence CIC Le Rheu au plus tard le 16 novembre 2013 aux heures d'ouverture, à savoir du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

ARTICLE 4 – Description des dotations

Présentation des lots :

1^{er} prix : 1 téléviseur LG LED 32" - TNT HD –USB 2.0 – 2* HDMI 81 cm d'une valeur de 320 €

2^{ème} prix : 1 appareil photo numérique OLYMPUS SP-82OUZ Noir 14MP d'une valeur de 260 €

3^{ème} prix : 1 tablette numérique SAMSUNG GALAXY TAB2, tablette 7"WiFi 8Go d'une valeur de 190 €

4^{ème} prix et 5^{ème} prix : 1 carte cadeau STIMBOX Atosha d'une valeur unitaire de 150 €

ARTICLE 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 28 novembre 2013 sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux du siège social de la Banque CIC Ouest au sein de la Direction de Communication. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet à l'agence CIC Le Rheu.

ARTICLE 6 – Avis de gain

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés. Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout lot non réclamé par un gagnant dans un délai de 2 mois suivant la date du tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de l'agence CIC Le Rheu.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction de la Communication, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes et consultable sur le site : www.huissier-44.com. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - Divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.



Parce que le monde bouge.

Jeu gratuit

Sans obligation d'achat

1^{er} prix
Un téléviseur LED 81cm
d'une valeur de 320 €

2^{ème} prix
Un appareil photo
numérique Bridgé
d'une valeur de 250 €

3^{ème} prix
Une tablette multimédia
d'une valeur de 190 €

4^{ème} et 5^{ème} prix
Une carte cadeau Stibox
d'une valeur unitaire de 150 €

Pour participer,
il vous suffit de compléter ce bulletin
et de le déposer à l'agence
CIC Le Rheu

dans l'une prévue à cet effet
entre le 5 septembre et le 15 novembre 2013.

Vos coordonnées :

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
N° téléphone _____
E-mail : _____

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'impulsion du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de propositions commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

CIC Bretagne

Parce que le monde bouge.

Au Rheu

Votre nouvelle agence CIC Bretagne



1 rue de Rennes - 35650 Le Rheu
Tél : 02 23 30 56 40 - Email : 145114@cic.fr

Heures d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 8h45 - 12h30 et 13h45 - 18h00
Samedi 8h45 - 12h30

Un guichet automatique de banque et un dépôt commerçants
24h/24 et 7j/7



De gauche à droite,
Roman NOEL, directeur, Emmanuelle MARTIN,
Fabienne STEPHAN, Pierre GUITTIER.



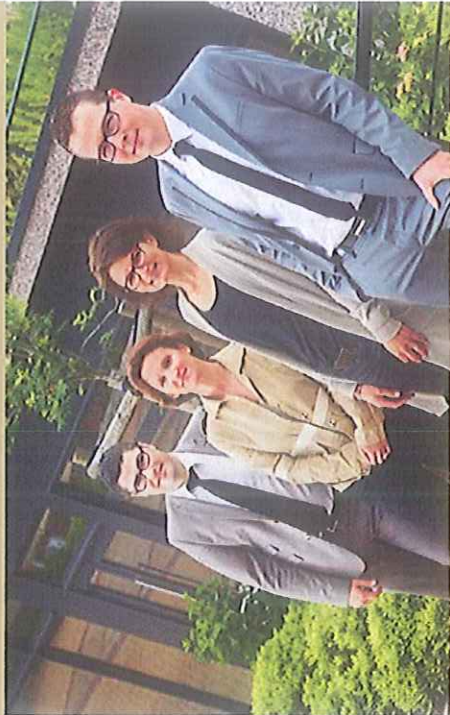
CIC Bretagne

Parce que le monde bouge.

Branch CIC Ouest : 2 avenue Jean-Claude Bourlès - BP 14021 - 44602 Nantes Cedex 3 - FR - au 02 40 14 95 700 € - 4 98767 945 957 927 925 Nantes - IFR 846.
Département des services : 21-11-11 avenue du Clos-rouleau et d'Arcueil - 75014 Paris Cedex 12 - FR - au 01 47 34 31 31 Paris - IFR 846.
Service Clientèle : 100 rue de Valenciennes - 59100 Lille Cedex - FR - au 03 20 39 61 00 Lille - IFR 846.
Service Clientèle : 100 rue de Valenciennes - 59100 Lille Cedex - FR - au 03 20 39 61 00 Lille - IFR 846.
Service Clientèle : 100 rue de Valenciennes - 59100 Lille Cedex - FR - au 03 20 39 61 00 Lille - IFR 846.
Service Clientèle : 100 rue de Valenciennes - 59100 Lille Cedex - FR - au 03 20 39 61 00 Lille - IFR 846.

Photos non contractuelles - Direction Marketing Nantes - septembre 2013 - ne pas publier sur le site public

Ça bouge au Rheu !



Votre nouvelle agence
CIC Bretagne
ouvre
1 rue de Rennes.

Particuliers,
Professionnels,
profitez de nos offres
d'ouverture.

CIC Bretagne

Parce que le monde bouge.

cic.fr

Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Afin de permettre d'apprécier l'efficacité de nos solutions, nous vous invitons à découvrir nos services en privilégiant :

- >>> 2 mois de forfait téléphonie offert* pour toute souscription d'une offre CIC Mobile avec engagement de 24 mois.
- >>> Avantages Famille : jusqu'à -20% par mois sur l'ensemble de vos forfaits.
- >>> Assurances Auto, habitation, santé, prévoyance : un mois de cotisation offert.†

Jusqu'à
150 €
offerts sur les services
de votre choix*



Le Livret Bienvenu CIC au
Taux boosté
pendant 6 mois†
Un placement qui allie sécurité
et disponibilité.



Et rejoindre le CIC, rien de plus simple. Avec Transfert Facile, changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC (regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements, transmettre gratuitement à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).

Professionnels, optez pour un partenariat gagnant !

Artisans, commerçants, entrepreneurs

3 mois gratuits* à l'ouverture d'un Contrat Professionnel Global†
Pour votre Assurance Santé
Pour votre Assurance Santé

1 mois offert sur la cotisation de votre Assurance Santé

Professions libérales

3 mois gratuits* à l'ouverture d'un Forfait Libéral Essentiel CIC†
Pour vos investissements professionnels
un financement sur mesure sans frais de dossier*

Votre Terminal de Paiement Electronique
6 mois offerts sur la location de votre TPE†

(1) 150 € variables sur les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés sur le CIC, offerts sous forme de réduction, soit par un virement (Contrat Personnel, abonnement Filtrecan, cotisation Carte Bancaire, droits d'entrée Plan Assurance vie, Bonus en Prévoyance), sous forme de crédit (CIC, sous forme de prêt court), ou sous forme d'abonnement (PEL, PDA Plan Bonus en Prévoyance), sous forme de crédit (CIC, sous forme de prêt court), ou sous forme d'abonnement (PEL, PDA Plan Bonus en Prévoyance). Les offres sont soumises à conditions. Non cumulable avec d'autres offres ou promotions en cours chez CIC Mobile. Valable pour toute souscription d'un Forfait CIC Mobile avec engagement de 24 mois et avant le 6 mois de l'ouverture de l'Agence. Hors option et communications hors et au-delà du forfait, offre valable jusqu'au 31/03/2014. (3) Avantages sous-mis à conditions. Montant de réduction valable à partir de 6 lignes, hors options et consommations hors et au-delà du forfait. Hors offre prépayée. Non cumulable avec l'avantage carte de paiement CIC. (4) Offre réservée aux particuliers nouveaux clients en assurance CIC. Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle des garanties de base, pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto Elite, Habitation, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Assurance Santé. Offre valable jusqu'au 31/12/13, sous réserve d'acceptation par l'assuré. Non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'Assurance. (5) Taux nominal brut de 5% (au 01/01/2013) garanti pendant 6 mois suivant l'ouverture du livret effectué avant le 31/03/2014, et jusqu'à 50 000 € de versements. Au-delà des 6 mois ou des 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur au CESL de la banque, sous réserve de modifications. Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés à la fin de l'année civile, le 31 décembre et font l'objet d'une déduction fiscale (R ou prélèvement libératoire forfaitaire). Ce contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clore en adressant un courrier à la banque, la rémunération sera calculée comme indiqué précédemment. Un seul Livret Bienvenu par personne physique.
(6) Abonnement mensuel de 25,08 € TTC pour le Contrat Professionnel Global de base (hors options éventuelles). Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clore à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à date d'effet de la clôture. (7) Hors médicaments adossés. Voir conditions en agence ou sur le site. (8) Hors produits et services à 1,08 € par mois. (9) Hors produits et services à 1,08 € par mois. (10) Offre réservée aux nouveaux clients professionnels du CIC sur l'abonnement mensuel du TPE comprenant assistance téléphonique et maintenance sur site. Valable 31/12/2013, selon tarif au 01/01/2013.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU JEU :

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organisée pour son compte en jeu par tirage au sort intitulé - CIC LE RHEU 2013 - du 5 septembre au 16 novembre 2013.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne présente à cet effet à l'agence CIC, 1 rue de Rennes, 35650 LE RHEU, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Le tirage au sort effectué le 28 novembre 2013 au siège de CIC Ouest, sous contrôle d'un huissier de justice, désignera 5 bulletins gagnants pour les 5 cadeaux cités sur ce bulletin. Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (même nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accus, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès du CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Luvesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

La Société organisatrice se réserve le droit d'accorder, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.